



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chambres de commerce et d'industrie

Question écrite n° 35665

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le devenir des chambres de commerce et d'industrie. Lors du comité Interministériel pour la modernisation de l'action publique le 17 juillet 2013, le Gouvernement a acté un certain nombre de mesures fiscales dont certaines peuvent impacter fortement le budget des chambres de commerce et d'industrie, tout particulièrement celles de petite taille dont les ressources reposent principalement sur la contribution financière des entreprises demandée aux entreprises locales. Une importante diminution de cette enveloppe va entraîner une baisse du budget et de fait une réduction des missions de proximité et des actions collectives ou individuelles menées dans le cadre de l'accompagnement des entreprises. Sans compter la diminution de la masse salariale et les conséquences engendrées en termes d'emploi. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre afin de permettre à ces organismes de contribuer honorablement à la mission collective en vue du redressement productif qui a été engagée par le Gouvernement et de nombreux partenaires, notamment à travers le pacte de confiance signé entre les CCI de France et le Gouvernement.

Texte de la réponse

La mission Queyranne-Demaël-Jürgensen sur les interventions économiques en faveur des entreprises a présenté son rapport au ministre du redressement productif le 18 juin 2013, après quatre mois de travaux. Cette mission s'inscrivait dans le cadre de la politique de modernisation de l'action publique (MAP) pilotée par le Premier ministre. L'objet de cette mission était d'analyser les 46,5 Mds€ de dépenses publiques, à raison de 40 Mds€ pour l'État et de 6,5 Mds€ pour les collectivités territoriales, consacrés au soutien des entreprises et aux autres acteurs économiques (investisseurs, salariés, organismes sans but lucratif), sous diverses formes (subventions, prêts, garanties, avances, réductions d'impôt et de cotisations sociales), dans le but de proposer des simplifications et des rationalisations permettant de dégager jusqu'à 2 Mds€ d'économies au titre de 2014 et 2015. Les propositions de la mission s'articulent autour de trois grandes orientations : conforter les interventions les plus pertinentes, réformer les aides et soutenir les moins justes et les moins efficaces, simplifier les dispositifs. La mission a chiffré à 400 M€ la réduction possible du montant des taxes affectées aux deux réseaux consulaires en 2014 et 2015. A l'occasion du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique du 17 juillet 2013, le Gouvernement a notamment décidé de recentrer ses interventions économiques autour de quatre priorités (innovation, industrie, investissement et international) et de rationaliser les aides aux entreprises en supprimant les doublons et les dispositifs inéquitables ou inefficaces, afin de permettre, dès l'année 2014, au moins 1,1 Md€ d'économies et 2 Mds€ en 2015. C'est dans ce contexte qu'il a été décidé que les ressources des organismes consulaires seraient revues à la baisse. Le projet de loi de finances pour 2014 précise les modalités de cette baisse pour l'année 2014. Au-delà de la question du financement, le Gouvernement oeuvre à un renforcement du pilotage stratégique des réseaux consulaires au moyen de contrats d'objectifs et de performance. Un pacte de confiance et un contrat d'objectifs et de performance ont été signés le 28 mai 2013 entre l'Etat et l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI). Le contrat d'objectifs et de performance sera décliné au niveau local entre l'Etat et les chambres de commerce et d'industrie régionales,

dans les conventions d'objectifs et de moyens.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35665

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Artisanat, commerce et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 août 2013](#), page 8589

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11306